Nº 472

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juillet 1986.

PROPOSITION DE LOI

relative à la diffusion à la radio et à la télévision d'informations pour encourager le don bénévole du sang.

PRÉSENTÉE

Par M. Paul SOUFFRIN, Mme Marie-Claude BEAUDEAU, MM. Marcel GARGAR, Hector VIRON, Jean-Luc BÉCART, Mme Danielle BIDARD-REYDET, MM. Serge BOUCHENY, Jacques EBERHARD, Pierre GAMBOA, Jean GARCIA, Bernard-Michel HUGO, Charles LEDERMAN, Fernand LEFORT, Mme Hélène LUC, MM. James MARSON, René MARTIN, Mme Monique MIDY, MM. Louis MINETTI, Jean OOGHE, Mme Rolande PERLICAN, MM. Ivan RENAR, Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Camille VALLIN,

Sénateurs.

(Renvoyce à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'augmentation du nombre des accidents exige de plus en plus de transfusions sanguines.

Les progrès réalisés par la médecine et la chirurgie ainsi que la recherche médicale occasionnent une demande toujours plus grande de sang humain et des dérivés du sang.

Malheureusement, malgré des milliers de donneurs bénévoles, la collecte est insuffisante.

La collecte annuelle représente un peu plus de quatre millions de flacons pour tout le pays. Il faudrait moitié plus d'unités pour faire face aux besoins courants.

Est admirable le geste désintéressé de ceux qui offrent bénévolement un peu de leur sang pour sauver des êtres humains que, dans la majorité des cas, ils ne connaîtront jamais. Les amicales de donneurs de sang jouent un rôle particulièrement important par l'organisation de collectes régulières en faveur du don bénévole.

Il faut donner une information sur ce qu'est la transfusion sanguine pour que chacun se sente concerné par le problème.

Il n'est plus possible de se satisfaire des seuls moyens de propagande (affiches et tracts) des organisations de donneurs de sang bénévoles, mais il devient nécessaire d'utiliser la radio-télévision pour aider au développement des collectes de sang et à l'augmentation des donneurs de sang bénévoles.

Il est, en effet, scandaleux que la transfusion sanguine ne puisse recevoir d'aide de la part des moyens modernes de communication.

Par exemple les grands moyens audiovisuels signalent régulièrement le nombre d'accidents qui se produisent sur les routes, mais ils oublient de rappeler que ces accidents exigent, pour sauver les vies, l'utilisation de beaucoup de sang humain et de plasma.

Cette information doit être accessible pour aider ceux qui souffrent dans les hôpitaux et les cliniques et au profit de la recherche médicale que les donneurs de sang aident de toutes leurs forces. Il y a plus de quinze ans que ce problème est posé par la Fédération française des donneurs de sang sans avoir trouvé de solution satisfaisante.

La présente proposition de loi tend à répondre à cette exigence en organisant des informations régulières sur le don du sang à la radio et à la télévision.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir l'adopter.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Chaque station de radio et les chaînes de télévision consacreront régulièrement des émissions pour signaler combien les besoins en sang pour sauver des vies humaines sont grands, exalter l'acte de ceux qui donnent bénévolement et anonymement leur sang et encourager les hommes et les femmes susceptibles d'offrir leur sang à le faire en plus grand nombre.

Art. 2.

Les modalités d'application de l'article précédent seront déterminées par les responsables des moyens d'informations concernés, les représentants des associations de donneurs de sang et les représentants du ministère de la Santé.